

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025

Présents : M. CORREIA, M. SARRAZIN, Mme MAZIERE, M. BARRAULT, Mme LEVASSEUR, Mme BUSSON, Mme LOPES DOS SANTOS, M. MAEDER, Mme RIGO (arrivée à 20h34).

Absent(s) ou Excusés (s) :

Mme BERTRAND pouvoir à Mme LEVASSEUR
Mme DALLOZ pouvoir à M. SARRAZIN,
M. DUCEPT pouvoir à M. CORREIA
Mme BOURDIER, M. BUANNIC et M. DESBIENS sont absents non représentés.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 20 h 31.

Monsieur Sébastien MAEDER est élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- ① Convention entre la Commune et l'Association ACS pour la gestion de la bibliothèque municipale
- ② Adhésion à l'Union Régionale des Collectivités forestières d'Ile-de-France et désignation d'un élu référent forêt-bois
- ③ Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 liant la CAF de l'Essonne, la MSA Ile-de-France avec la CCDH et ses communes membres
- ④ SITRD : Rapport d'activité 2024
- ⑤ Questions diverses

Procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 : aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres, le procès-verbal de la séance précédente

① Convention entre la Commune et l'Association ACS pour la gestion de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la bibliothèque, service de lecture publique, est sous la gestion de l'Association Sportive et Culturelle de Corbreuse (ACS) composée d'une équipe de bénévoles.

L'objectif commun des deux parties est de développer et promouvoir la lecture, et d'une manière plus générale l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes leurs formes auprès de l'ensemble des habitants de la commune notamment.

Le partenariat avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne sera ainsi poursuivi.

Il convient d'élaborer une convention avec l'Association ACS afin de déterminer les rôles, droits et devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation de la bibliothèque de la commune.

La convention a été envoyée à tous les membres du conseil municipal. Cette convention a également été envoyée au Président de l'ACS.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura plus d'adhésion nécessaire pour accéder à la bibliothèque.

Monsieur le Maire remercie le Président de l'ACS ainsi que l'ensemble des bénévoles pour la gestion de ce service qui est très bien faite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de :

- municipaliser la bibliothèque ;
- confier à l'association ACS en la personne de son Président, la gestion de la bibliothèque,

- voter une subvention de fonctionnement destinée à animer, compléter et rénover le fonds (livres, revues, reliures et équipements des documents, fournitures diverses. Le montant de cette subvention sera décidé annuellement par le Conseil Municipal sur proposition de l'Association ACS et de la présentation d'un budget.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre les deux parties ainsi que tout document lié à ce dossier (avenant...)

Délibération votée à l'unanimité

② Adhésion à l'Union Régionale des Collectivités forestières d'Ile-de-France et désignation d'un élu référent forêt-bois

Monsieur le Maire présente la proposition d'adhésion à l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France et son réseau.

M. Sarrazin stipule que l'Union régionale des collectivités forestières d'IDF propose :

- des formations (défense des forêts contre les incendies, utilisation du bois-énergie dans les projets de collectivité...)
- des conseils éclairés sur la biodiversité, le foncier, la réglementation des coupes, les dépôts sauvages.
- un accompagnement auprès des communes sur la réflexion autour du patrimoine communal et des prises de contact avec l'ONF
- un programme de forêt pédagogique "dans 1000 communes la forêt fait école". Ce programme propose une approche innovante pour sensibiliser les jeunes générations aux enjeux environnementaux et forestiers. Il invite la commune à associer un groupe d'enfants à la gestion à long terme d'une parcelle de forêt communale, transformée en forêt pédagogique.

Monsieur Correia annonce que l'école vient de recevoir la médaille d'or du label Eco-Ecole. L'école porte un très grand intérêt au développement durable et a participé à différents programmes comme la visite des éoliennes en Beauce

Il précise également que ce partenariat va dans la dynamique de proposer aux écoles des activités locales en lien avec la forêt tout comme cela se fait déjà avec les cours de tennis, de danse, de musique...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer à l'Union régionale et d'en respecter les statuts.

Décide de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion de 150 € pour 2025.

Désigne Mr SARRAZIN Fabrice en qualité de titulaire et Mr CORREIA en qualité de suppléant afin de représenter la commune auprès de l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France.

Charge Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne gestion de ce dossier.

Délibération votée à l'unanimité

③ Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 liant la CAF de l'Essonne, la MSA Ile-de-France avec la CCDH et ses communes membres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix a conclu une Convention Territoriale Globale 2021-2024 (prorogée pour 2025) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

favorable aux familles dans leur ensemble, le tout en regroupant l'ensemble des services liés à la CAF/MSA sous une seule convention cadre.

Le projet social est concentré autour de plusieurs axes : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et logement.

Les travaux amenant à l'élaboration de la CTG Territoriale 2026 / 2030 ont permis de faire ressortir des axes de travaux territoriaux, mais aussi communaux tout comme ils ont apporté une synergie importante entre les acteurs du territoire. Il est important de valoriser ce travail le plus tôt possible via des appels à projets dès 2025 pour mise en œuvre en 2026.

La CTG est dorénavant signée pour 5 ans soit de 2026 à 2030.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le diagnostic partagé et le plan d'action servant de base à la conclusion de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 entre la commune de Corbreuse, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et la Mutuelle Sociale Agricole d'Île-de-France.

Approuve les termes de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 entre la commune de Corbreuse, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et la Mutuelle Sociale Agricole d'Île-de-France ainsi que ses annexes,

Précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2030, mais qu'elle pourra faire l'objet de modifications via des avenants.

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de ladite convention entre la Caisse d'allocations familiales et la commune de Corbreuse et à signer tout avenant à cette CTG.

Délibération votée à l'unanimité

④ SITRD : Rapport d'activité 2024

Ce rapport, établi par le SITRD, est consultable en mairie. Il a été envoyé à l'ensemble des membres du conseil municipal qui a pu en prendre connaissance.

Monsieur le Maire précise que le SITRD regroupe 22 communes ce qui représente 29 138 habitants en 2024. Ce syndicat a été créé en 1963.

En 2024, les numéros des lignes ont été changés.

La participation financière des communes est fixée chaque année. Elle est calculée en fonction du nombre d'habitants (source INSEE au 1^{er} janvier). Pour 2024, le coût par habitant de Corbreuse est de 0.65 centimes soit un coût annuel de 1127,75 €.

Le compte administratif de 2024 présente un résultat de clôture de 10 502,18 €.

Monsieur le Maire précise que Mme Mazière et Mr Desbiens sont les représentants de la commune au SITRD.

Madame Mazière rappelle que tous les ans se déroulent des exercices de sécurité sur le parking au collège. Seuls les élèves de 6^{ème} y participent. Des moniteurs sont présents. Les élèves sont très bien guidés et les exercices se déroulent dans de bonnes conditions.

La ligne qui passe par Corbreuse est celle qui fonctionne le mieux par rapport aux communes alentours où des enfants sont restés sur place faute de places assises dans le bus.

Mme Busson précise que le fonctionnement est mieux mais il reste des problèmes de bus qui roule trop vite, des chauffeurs qui ne connaissent pas les trajets.

Monsieur Barrault rappelle qu'il y a eu aussi un changement de prestataire
Monsieur Correia ajoute qu'il y a une pénurie de chauffeur et que des embauches ont été faites pour réaliser la tournée programmée.

Mme Mazière rappelle que les problèmes doivent être remontés au SITRD ou aux représentants de la commune. Elle rappelle également que les parents d'élèves peuvent assister aux réunions du SITRD mais ils sont très peu présents

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport d'activité du SITRD pour l'année 2024.

Pas de délibération

⑤ Questions diverses

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas reçu de demande de questions diverses de la part des conseillers.

Il propose de baptiser le parc derrière la mairie « Parc Louis Dejean ».

Mr Dejean a été maire de la commune et a beaucoup œuvré pour celle-ci. Il fait partie des maires haussiers

Madame Rigo précise qu'il doit accepter

Monsieur le Maire a pris attache auprès de Mr Dejean pour lui en parler et il est tout à fait d'accord

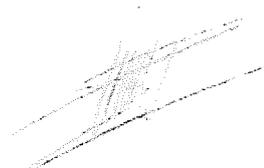
Cela se fera certainement en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h52

Le secrétaire de séance
Sébastien MAEDER



Le Maire
Jose CORREIA





CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2025
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Légalement convoqué le 18 juin 2025, le Conseil municipal s'est réuni en séance le 27 juin 2025, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur José CORREIA, Maire.

N° Ordre	Objet	Décision du conseil municipal
1	Convention entre la Commune et l'Association ACS pour la gestion de la bibliothèque municipale	Adoptée à l'unanimité
2	Adhésion à l'Union Régionale des Collectivités forestières d'Ile-de-France et désignation d'un élu référent forêt-bois	Adoptée à l'unanimité
3	Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 liant la CAF de l'Essonne, la MSA Ile-de-France avec la CCDH et ses communes membres	Adoptée à l'unanimité
4	SITRD : Rapport d'activité 2024	Non soumis à délibération

Le secrétaire de séance

Sébastien MAEDER

Le Maire

José CORREIA



